Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 46

Artikel: La Fédération romande des consommatrices a cinq ans : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270799

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MOUVEMENT FÉMINIST

Fondatrice: EMILIE GOURD

de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

21 novembre 1964 - Nº 46

52° année

Rédactr. responsable:

Mme H. Nicod-Robert Le Lendard La Conversion (VD) La Conversion (v Tél. (021) 28 28 09

Administration et vente au numéro :

Mme Lechner-Wiblé 19, av. L.-Aubert Genève Tél. (022) 36 56 76

Publicité :

Suisse Fr. 7,— Etranger Fr. 7,75 y compris les numéros spéciaux

Imprimerie Nationale Genève

La Fédération romande des consommatrices a cinq ans

C'est, en effet, en mars 1959 que 23 associations féminines romandes donnaient leur adhésion au mouvement lancé par quelques femmes courageuses, décidées à faire entenla voix des consommatrices

Mme Ariane Schmitt prenait la présidence de ce mouvement qui s'appelait alors modes-tement « Commission romande des consom-

En mars 1964, la CRC comptait 80 associations (parmi lesquelles 8 associations suisses) dont 33 vaudoises, 16 genevoises, 10 neu-

Enumérer les tâches accomplies, c'est donner la perspective d'une activité. Mais ce qu'on ne peut exprimer datis une telle énumération, c'est le courage, l'énergie et le dévouement de celles qui furent les premières à l'œuvre. Aller de l'avant face au doute, à l'indifférence. À l'irrois quand de pl'àtait à



premieres a rœuvre.

Aller de l'avant face au doute, à l'indifférence, à l'ironie, quand ce n'était à
l'hostilité. Répartir entre quelques-unes les
démarches, les interventions, tout le travail matériel. Expliquer les raisons d'être
de ce mouvement, le premier en Suisse.
Susciter la compréhension, la collaboration. Elaborer des programmes, des brochures d'information en pesant les mots...
et les frais I C'était réaliser un travail de
pionnières, passionnant certes, mais combien épuisant pour ces femmes qui l'acplissaient en marge de leurs occupations
marge de leurs occupations
Lorsque, dans quelques années, la protection des consommateurs sera devenue une réalité de tous les
jours, il ne faudra pas oublier ce qu'on doit à cette première équipe et surtout à celle qui en fut
l'âme et l'animatrice : Mme Arianne Schmitt, sa première présidente.

châteloises, 7 jurassiennes et 4 fribourgeoises,

plus 220 membres individuels. Elle devint alors **Fédération romande des** consommatrices et, dans le courant de cette année, Mme Renée Bonardelly prenait la re-

année, Mme Renée Bonardelly prenait la re-lève de Mme Schmitt comme présidente. Le bilan de ces cinq années d'activité, vous le trouverez un peu plus loin, au bas de cette page. Il est impressionnant, si l'on songe qu'il a été réalisé avec des moyens plus que modestes et sans aucun appui offi-ciel jusqu'en 1964.

Bilan d'activité

Des enquêtes

sur la consommation des produits laitlers les bons et les primes les habitudes des acheteuses: les heures de fermeture des magasins de prix dans vingt-deux localités différentes de Suisse romande et pour vingt-sept produits alimentaires un sondage d'opinion concernant la vente des abricots et des poires Williams l'étiquetage indicatif des textiles. Ces enquêtes ont permis aux consommateurs d'exprimer leurs plaintes ou leurs vœux, d'orienter les interventions de la FRC.

SOMMAIRE

Page 4: Le travail de l'Alliance internationale des femmes - Logement, alimentation, lutte contre la misère

Page 2: Encore la viande - Les boules à laver

Page 3: Elle fait voter une loi sur la tuberculose La providence des sourds

Page 5 : L'architecte - Dînette sur roulettes - Réso-lution des femmes indiennes

Page 6: Le travail à temps partiel - Croquis du jour

Les journées annuelles d'information

toujours très fréquentées et où furent traités les

destinées à guider l'acheteuse, à l'aider dans ses problèmes familiaux :

avec 2 fr. par jour et par personne
Combien dois-je dépenser pour nourrir sainement
ma famille ? dues à la plume d'une maîtresse ménagère, Mme Haag
Enfin, dernière venue et contenant les premiers
tests sur denrées alimentaires parus en Suisse, la
brochure « Quelle hulle, quelle graisse comestible
cholsir ?», véritable cours pratique avec analyses
comparatives.

Les ventes au rabais et les soldes Comment nourrir une famille et la bien nourrir avec 2 fr. par jour et par personne

toupure:
thèmes suivants:
thèmes suivants:
L'étiquette
Les traitements que subit la viande, Lausanne

1960
La conservation des aliments
L'indication de la date d'emballage des aliments,
Neuchâtel 1961
La publicité commerciale
Les heures de fermeture des magasins, Genève
1982

L'étiquetage des textiles L'acheteuse face à la hausse des prix, Fribourg

1963

Hulles et graisses comestibles
Les ententes de prix favorisent-elles la vie chère?
Chacune de ces journées a donné lieu à des exposés présentés par les spécialistes des questions traitées et à des débats animés entre représentants des producteurs et distributeurs et les consommatrices.

De nombreux cours et conférences

on été donnés en Suisse romande, sur la laine, les denrées alimentaires, les textilles, les produits de lessive, les tissus de coton.

Les cours organisés sur la connaissance de la viande ont rencontré un vif succès.

L'Université populaire de Moutiers a organisé, avec le concours de la FRC, un cours sur l'information des consommateurs.

De nombreux exposés ont été faits dans les associations étimitines

sociations téminines.

La FRC reste à disposition de tous les groupes et associations qui désireralent de tels exposés pour renseigner leurs membres.

Presse, radio, télévision

Presse, radio, television

Depuis septembre 1980, chaque mois dans « Femmes suisses », la FRC a pu offrir aux lectrices et à ses membres une « Page de l'acheteuse » où sont présentées des comparaisons de prix, poids et qualité de produits alimentaires courants, et des informations intéressant spécialement les consommatrices. Cette page permet aussi aux lectrices d'apporter leurs problèmes et de poser des questions auxquelles la FRC s'efforce de répondre.

La presse romande en général accueille volontiers les articles et communiqués de la FRC.

Emissions: sur la démande de la FRC, l'Office de contrôle des prix donne une fois par semaine à

la radio, les prix indicatifs des fruits et légumes de saison, ceci depuis l'automne 1962. En 1963, la FRC a mis sur pied une émission télévisée : Ménagéres à vos marques l » qui passe le vendredi soir à 20 heures, dans «Carrefour ». Pendant l'hiver 1963-1964, huit émissions radiopho-niques ont été consacrées aux problèmes des acheteurs.

Relations avec les producteurs

Relations avec les producteurs

La défense et l'information des consommateurs, si elle se veut objective, entraîne d'innombrables démarches et vérifications. C'est ainsi que les représentantes de la FRC ont visité quatorze fabriques, un grand magasin, deux écoles professionnelles de vendeuses, fait une enquête auprès de trente entreprises pour la seule question des dates sur les emballages de produits à faible conservation, engagé de nombreuses discussions et correspondances au sujet des produits laitlers, de la commercialisation des fruits, de la composition de certaines denrées alimentaires, de l'étiquetage indicatif notamment des conserves, de la politique des prix et des méthodes publicitaires de certaines entreprises, des normes de qualité de la viande.

Interventions auprès des autorités,

Interventions aupres des autorités.

La FRG s'est efforcée de concrétiser les vœux des acheteurs en prenant contact avec les autoxées compétentes. Elle a fait des démarches auprès des autorités communales de Lausanne, cantonales de Genève, concernant l'Heure d'ouverture des magasins. A Genève, des représentantes de la FRG ont été désignées pour faire partie d'une commission étudiant cette question.

(Suite en page 2)

AIDEZ-LES VOUS AUSSI

rateurs, nous désirons que la coopés'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

«Notre iournal. totalement indépendant. défend depuis 1912 les droits de la femme»

Ce slogan exprime avec concision l'idéal de notre journal ; vous le trouve-rez au dos du bulletin de versement en-

rez au dos un binetin de versement en-carté dans ce numéro. Pour soutenir cet idéal, nous aime-rions que vous examiniez avec atten-tion les trois possibilités de paiement qui vous sont offertes:

- 1. Abonnement de soutien
- 2. Abonnement avec adhésion la Fédération romande des consommatrices

Fr. 10,-

3. Abonnement minimum

Un journal comme le nôtre, complè-Un journal comme le notre, comple-tement indépendant des associations po-litiques, confessionnelles et économi-ques, est indispensable à la défense des droits féminins en Suisse; mais sa pa-rution, très coûteuse, est financée par rution, très coûteuse, est financée par ses abonnés uniquement. Le comité du journal compte donc beaucoup sur la compréhension et sur l'appui de ses fidèles abonnés qui auront à cœur d'aider ainsi à équilibrer le budget en souscrivant un abonnement de soutien.

La Fédération romande des consommatrices fournit chaque mois une page utile et intéressante, et cela depuis cinq ans. Comme l'an dernier, nous vous proposons un abonnement à 10 fr. qui permet de soutenir cette association dont l'action complète la nôtre.

La rédaction et l'administration de « Femmes suisses » et du « Mouvement

Femmes suisses » et du « Mouvement féministe » remercient leurs abonnés de leur aide et de leur fidélité.

NOUS NE POURRONS PAS VOTER LE 6 DÉCEMBRE

La cuisine fédérale sans cuisinières

L'additif constitutionnel soumis à l'appro-L'additir constitutionnel soumis a l'appro-bation du peuple comporte trois points : con-trôle des loyers, caisse de compensation des prix du lait et des produits laitiers, contrôle des prix de marchandises de première néces-sité destinées au marché intérieur, tous trois vestiges de notre économie de guerre.

Tout cela nous regarde, car ces mesures touchent le budget familial. Et pourtant nous n'avons rien à dire. On continue à refuser le droit de donner leur avis aux ministres d'in-térieur que sont les femmes dans leur foyer! L'additif constitutionnel prévoit de mainte-nir pour deux ans encore le contrôle des loyers

dans cinq grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève) et leurs banlieues et, dès l'expiration de ce délai, soit à fin 1966, de le remplacer par une surveillance des loyers qui s'exercera partout ailleurs dès le 1er janvier 1965.

Le Conseil fédéral pense qu'il est temps de prévoir un certain assouplissement de con-trôle et de favoriser la libre formation des prix, spécialement dans le domaine des loyers et des produits laitiers, tout en institue t des produits laitiers, tout en instituant une urveillance destinée à empêcher une hausse démesurée.

on peut se demander quelle différence est faite entre « contrôle » et « surveillance ». Il est possible de l'exprimer brièvement en di-sant que la notion de contrôle est fondée sur sant que la notion de contrôle est tondée sur l'interdiction sous réserve d'autorisation, tan-dis que la surveillance est basée sur l'autori-sation sous réserve d'interdiction. Ainsi, toute hausse de loyer (actuellement interdite s'il n'intervient pas d'octroi d'augmentation gé-néralisée) devra, si l'additif est approuvé, être adressée en même temps au locataire et

(Suite en page 6)



